# **NutriSpec**

Spécialiste additifs, ingrédients alimentaires et excipients pharmaceutiques



# COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS COMMUNICATION ON PROGRESS

Pacte mondial / Global Compact 2020



## Sommaire

- Notre engagement au Global Compact
  - p.3 | Introduction
  - p.4 | Lettre d'engagement au Global Compact
  - p.5 | L'entreprise NutriSpec SARL
  - p.6 Le Global Compact, ses 4 thèmes et ses 10 principes
- Communication sur le progrès
  - p.7 | Droits de l'Homme
  - p.8 -9 | Normes internationales du Travail
  - p.10-11 | Environnement
  - p. 12 | Lutte contre la corruption
  - p.13 | Conclusion

### Introduction

Nous poursuivons notre engagement et vous présentons notre deuxième communication sur le progrès

Pepuis sa création en 2009, la société
NutriSpec SARL a mis en place une politique
environnementale et sociétale à son niveau de TPE
(1 personne à sa création, puis 2 à partir de 2015).

Des décisions et des mesures ont été prises dans cette
direction, sans rapport à un quelconque référentiel
tels que les 4 thèmes (Droits de l'Homme, Normes
internationales du travail, Environnement et Lutte
contre la corruption), les 10 principes du Global
Compact ou encore les 17 Objectifs de Développement
Durable (ODD).

C'est lors d'une formation proposée par l'Ordre des Experts Internationaux en 2018 que nous avons pris conscience qu'un engagement officiel pouvait être pris par des entreprises. Il correspond aux valeurs que nous souhaitons véhiculer et défendre au sein de notre entreprise comme au travers de nos partenaires, qu'ils soient fournisseurs ou clients. La décision a été prise fin 2018 d'adhérer à Global Compact France et nous avons finalisé cet engagement le 26 février 2019.

C'est le moyen de formaliser l'expression de nos convictions et de nos valeurs personnelles.

#### Lettre d'engagement auprès de Global Compact des Nations Unies

### NutriSpec SARL

#### A l'attention de :

M. António Guterres Secrétaire général Nations Unies New York, NY 10017 Etats-Unis - USA

NUTRISPEC SARL

13, AVENUE VICTOR HUGO 91440 BURES SUR YVETTE Date: 26/02/19

De : LB

Tél./Fax: +33 (0)1 64 46 03 37 Mobile: +33 (0)6 32 14 32 94 e-mail: lionel.brunet@nutrispec.fr

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que NutriSpec SARL soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement

Nutrispec SARL fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes.

Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact

Cette COP contiendra trois éléments:

1.Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)

2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Lionel Brunet Gérant

Siège:

13 avenue Victor Hugo - F 91440 Bures sur Yvette Tél. / Fax : + 33 (0) 1 64 46 03 37

Id TVA : FR 77 510 072 614 RCS Evry 510 072 614 SARL au capital social : 8.000  $\in$  SIRET : 510 072 614 00017 APE 4675Z

E-mail: lionel.brunet@nutrispec.fr — Internet: http://www.nutrispec.fr



NutriSpec SARL est une entreprise de distribution d'ingrédients et de matériel à destination des acteurs de l'agro-alimentaire. Nos commettants sont choisis et sélectionnés en tenant compte (au-delà de la qualité de leurs produits, de leur disponibilité et de leur conformité à la législation française et européenne) de leurs engagements et de leur prise de responsabilité en matière d'environnement, de développement durable, d'éthique et du personnel. Nous travaillons également en partenariat avec nos clients, afin de leur proposer des solutions de substitution aux produits qu'ils utilisent aujourd'hui, pour répondre au mieux demain à leurs exigences mais aussi à celles des 17 ODD.

Nous avons, de plus, débuté en 2020 une démarche volontaire de sensibilisation auprès de nos fournisseurs pour qu'ils améliorent encore leurs procédures dans ce sens.

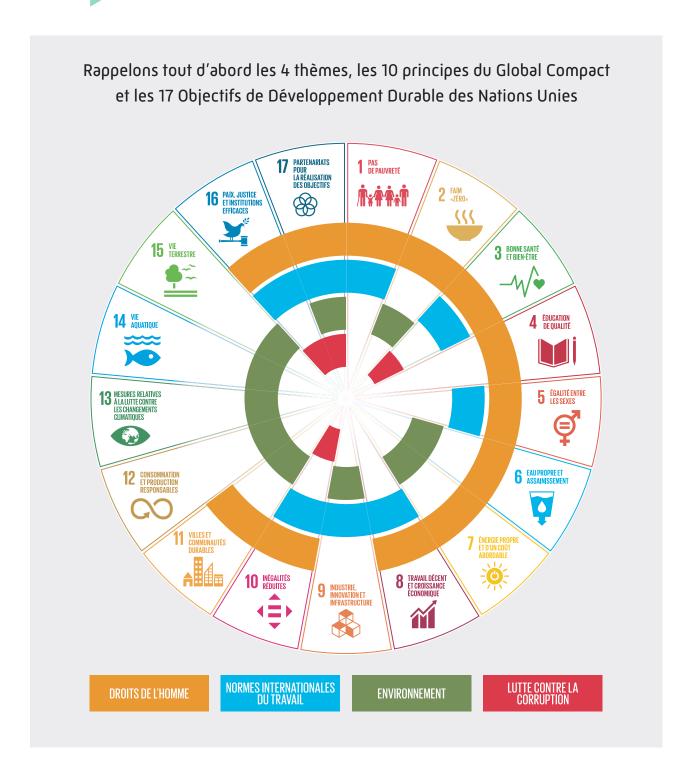
A travers cette COP, je réaffirme aujourd'hui mon engagement à répondre aux exigences du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 Principes.

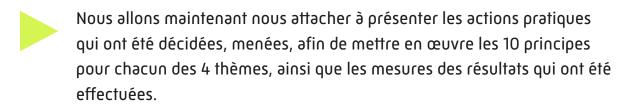
> Lionet Brunet, Gérant 16 janvier 2021



Ceci est notre Communication sur le Progrès sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.







**Principe 1 :** les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

Le droit à l'éducation étant un Droit de l'Homme, les employés peuvent se rendre à des réunions scolaires (Conseil d'Ecole, Conseil de Classe, rendez-vous avec les enseignants) sans que cela leur soit décompté de leur temps de travail.

Résultat : cette mesure a pour effet de réduire le stress chez les employés et maintenir leur bien être sans avoir à prendre des heures de congés.

**Principe 2 :** Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations de Droits de l'Homme.

Une lettre d'engagement à respecter et faire respecter les Droits de l'Homme a été établie et renvoyée à nos fournisseurs. Il s'agissait d'une des actions à mener indiquée dans notre COP précédente.

Résultat : réponses positives à 90%

#### Actions à mener :

Etablir une évaluation des risques en fonction des pays Promouvoir le respect des Droits de l'Homme auprès de nos clients



### NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

**Principe 3 :** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

- Notre TPE n'a pas la structure (2 personnes) pour disposer d'organisations, de structures de négociation. Comme la loi l'exige, la convention collective est mise à disposition des employés.
  - Pour les mêmes raisons, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Une prise en charge à hauteur de 30€ par salarié et par enfant, est octroyée pour aider à l'adhésion à une association.
- Les salariés ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de participer aux réunions organisées par la CPRI (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle).

**Principe 4 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

- La flexibilité sur les horaires de travail est une des valeurs de l'entreprise, de manière à ce que le personnel puisse répondre aux impératifs privés du moment (enfants, besoins spécifiques au domicile, ...) de façon à assurer du bien être au travail.
- Les salariés ont l'obligation de ne pas se connecter aux outils numériques en dehors des horaires de travail. Un rappel a été fait à ce sujet par courrier recommandé avec accusé de réception en 2020. En ce qui concerne la gestion de crise, le gérant reste la personne à contacter en priorité.

#### Actions à mener

Un engagement spécifique à ce principe doit être demandé auprès de nos fournisseurs.

**Principe 5 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du droit du travail des enfants.

#### Actions à mener :

Un engagement écrit spécifique à ce principe doit être demandé en ce sens à nos différents commettants. Nous rappelons ici qu'un courrier d'engagement à respecter et à faire respecter les Droits de l'Homme en accord avec la DUDH a été établi et envoyé à nos fournisseurs en 2020.



# NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL, suite

**Principe 6 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

- ► La répartition Homme Femme est de 50 50 au sein de l'entreprise. L'objectif est de maintenir cette parité au sein de l'entreprise au cours des années à venir, en fonction de son développement.
- L'entreprise (de moins de 10 salariés) n'a aucune obligation en ce qui concerne l'emploi de travailleurs handicapés. Notre politique est de participer à notre niveau en soutenant les associations disposant d'un agrément (en 2020 : Fédération des Aveugles de France) par l'achat de fournitures de bureau à un prix supérieur à celui du commerce traditionnel, mais qui permet de donner des heures de travail à des personnes souffrant d'un handicap. Cette politique sera poursuivie dans les années à venir avec cette fédération, l'Association Thierry Albouy ou encore l'entreprise adaptée ACT-EA. Un budget minimum de 200 € est alloué dans ce sens.
- La formation est un point clé : nous proposons à chaque employé une session de formation annuelle afin d'améliorer leurs compétences et ainsi leur permettre d'évoluer avec les nouvelles exigences de leur activité. En 2020, c'est une formation qualité sur la démarche HACCP qui a été proposée.
- Nous accordons la possibilité à nos salariés de pratiquer l'Anglais en conversation à raison de 30 mn hebdomadaire.
- Notre structure actuelle, activité en télétravail, ne nous permet pas d'accueillir des stagiaires ou des apprentis. Nous prévoyons de le faire dès que nous aurons un bureau d'accueil en capacité de répondre aux exigences requises sur le plan règlementaire pour accueillir des stagiaires.

#### Actions à mener :

Etablir une charte de la Laïcité



**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Dans la mesure où cela est possible, nous préconisons le transport maritime moins polluant que le transport aérien auprès de nos transitaires. Cette option est proposée à nos clients.

**Principe 8 :** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

- NutriSpec SARL dispose d'un bureau. Il est quasiment uniquement utilisé pour le stockage des brochures et des échantillons, pour recevoir nos partenaires (commettants et clients) et pour l'accueil futur de stagiaires. La priorité est donnée au travail à domicile, qui évite des déplacements. Cela a un effet bénéfique sur l'environnement mais également sur les conditions de travail du personnel.
- Des techniques de communication modernes permettent les échanges. Toute opportunité est saisie afin d'optimiser un déplacement pour une réunion physique : les journées de formation, les présences sur les salons professionnels sont autant de possibilités pour organiser des réunions internes.
  - Avec la crise du Covid-19, aucune réunion ne s'est tenue au bureau en 2020.
- Le bureau a été équipé de mobilier en 2020. La salle oû nous accueillons le public a été meublée par un mobilier qui est respectueux de l'environnement et de la santé. La salle destinée aux archives, brochures, revues, échantillons est, elle, équipée d'un mobilier ancien. Il s'agissait d'une des actions à mener indiquée dans notre COP précédente.

#### Actions à mener :

Etablir un courrier d'engagement auprès des compagnies maritimes à mettre en œuvre des procédures pour protéger le milieu marin.



- Une politique de recyclage a été mise en place pour les cartouches d'encre, les piles, les bouchons des bouteilles d'eau en plastique, les ampoules : ces objets sont collectés et apportés, en priorité, aux établissements scolaires situés à proximité et qui ont mis en place une politique environnementale, sinon à la déchetterie de la commune ou à des associations.
- Nous poursuivons notre politique d'abandon du diesel. Un véhicule hybride a été acheté en 2020. Nous réfléchissons à une aide financière pour encourager le passage à des véhicules moins polluants et/ou à l'achat de vélos.

**Principe 9 :** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nous travaillons sur notre gamme de produits pour promouvoir la mise en œuvre de produits de substitution aux produits existants. Ces nouveaux produits sont développés au moyen de technologies plus respectueuses de l'environnement. Un des produits fabriqué par un de nos fournisseur met en œuvre de l'huile de palme comme système d'enrobage. Nous lui avons demandé de substituer cette huile par une autre qui présente moins de risque pour l'environnement. Nous proposons aujourd'hui un produit analogue mettant en œuvre de l'huile de tournesol.



**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et le pot-de-vin.

Le budget dédié au souhait des vœux de nouvelle année est entièrement versé sous forme de don, depuis la création de la société, auprès d'une association locale qui aide un village malien, au travers d'un jumelage, à développer des jardins maraîchers afin que les habitants vivent en autosuffisance. Le don à cette association permet d'éviter tout risque de détournement intermédiaire.



#### **Meilleurs voeux 2021**

#### **NUTRISPEC & AJUKOBY**

La nouvelle adduction d'eau potable de Diabaguéla, l'un des dix-sept villages de la commune de Koréra-Koré (30 000 habitants) au Mali est terminée.

Depuis quelques jours, le nouveau château d'eau domine le village de Diabaguéla. L'eau coule aux bornes fontaines.

Le comité de gestion est déjà en place pour assurer la gestion quotidienne et garantir la pérennité.

Une fois encore, NUTRISPEC a été aux côtés de l'AJUKOBY pour construire un monde meilleur.

AJUKOBY - Acteur du jumelage Koréra-Koré Bures-sur-Yvette www.ajukoby.org

- Le personnel de NutriSpec n'a pas le droit d'accepter des cadeaux de la part de clients ou de fournisseurs, d'une valeur supérieure à 50 €.
- ► En 2020, Nutrispec a participé au financement de la mission organisée par *Humadentaire* et *We Can'Bodge*. Les étudiants en dentaire de l'Université de Bordeaux se rendent sur place pour prodiguer les soins et apporter du matériel. Cela donne la garantie de voir cette action menée directement auprès de la population qui en a besoin.

# Conclusion

Nous allons poursuivre et développer nos actions afin de continuer à répondre dans la mesure de nos possibilités aux 10 Principes et 17 Objectifs de Développement Durable.





# NutriSpec

3 allée des Garays - 91120 Palaiseau Tél. : 01 64 46 03 37 - Po : 06 32 14 32 94 contact.nutrispec@orange.fr

